

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'APR-UQAM tenue le mercredi 13 mai 2020 à 10 h par vidéoconférence

Présences : Marcel Rafie
Monique Lemieux
Yvon Pépin
Patrick Béron
Michel Tousignant, observateur
Gilles Gauthier, observateur
Louis Jolin, observateur
Marcel Samson

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 mars 2020
3. Affaires en découlant
4. Inscription et cotisation pour l'année 2020-2021 (Yvon Pépin)
5. Le blogue du projet Solidarité : état de la question (Patrick Béron)
6. Sur le site de l'APR-UQAM : publications et réalisations des membres (Patrick Béron, Gilles Gauthier, Louis Jolin)
7. Politique concernant les membres invités (Patrick Béron)
8. Fonds de l'APR-UQAM
9. Varia

1. Adoption de l'ordre du jour

Patrick Béron demande d'ajouter à l'ordre du jour l'ouverture du blogue à d'autres organismes. Ce sera couvert au point 6, les sujets qui suivent seront ainsi décalés d'un numéro. Sur proposition de Monique Lemieux, appuyée par Marcel Samson, l'ordre du jour, incluant l'ajout, est adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 mars 2020

Sur proposition de Marcel Rafie, appuyé par Patrick Béron, le procès-verbal de la réunion du 4 mars 2020 est adopté.

3. Affaires en découlant

1. Concernant notre demande de cours à taux réduit pour les professeures et professeurs retraités, et suite à l'intervention du président auprès de Mme Céline Séguin, directrice du cabinet de la rectrice, M. Antoine Goutier, conseiller-cadre à la vie universitaire auprès du rectorat, a avisé le président que le dossier était toujours en cours.
2. Notre site web est maintenant déménagé sur le site de l'UQAM grâce au travail de Gilles Gauthier. Yvon Pépin, appuyé par Monique Lemieux, propose des remerciements à Gilles Gauthier. Unanimité.

3. À cause de la crise sanitaire que nous subissons actuellement, toutes les activités prévues dans les prochains mois, incluant le buffet-cocktail, sont annulées.

4. Inscription et cotisation pour l'année 2020-2021 (Yvon Pépin)

Compte tenu des circonstances actuelles, Yvon Pépin suggère qu'on reconduise les inscriptions de l'an dernier accompagnées d'un congé de cotisation pour 2020-2021. Gilles Gauthier suggère de reproduire l'état de l'inscription du membre à moins d'indications contraires de sa part.

Le rapport financier que nous a transmis par courriel notre trésorier démontre que l'état de nos finances est très acceptable étant donné que nous n'avons pas de dépenses par suite de l'annulation de nos activités. De plus, comme le prochain bulletin sera publié électroniquement, le budget ne connaîtra pas de dépenses notables.

Suite aux discussions en séance, la proposition suivante est soumise aux membres présents :

Attendu la situation sociale préoccupante présentement et pour les semaines à venir;
Attendu le bilan financier de l'APR-UQAM au 30 avril 2020 présenté par le trésorier;
Attendu les discussions en séance;

Il est proposé par Monique Lemieux, appuyée par Marcel Samson, que la cotisation annuelle de l'APR-UQAM au montant de 45 \$ soit suspendue pour l'année 2020-2021.

Adopté à l'unanimité.

5. Le blogue du projet Solidarité : état de la question (Patrick Béron)

Patrick Béron s'est acclimaté au blogue et il publie d'ailleurs un billet quotidiennement. En tant que modérateur, il a la tâche parfois difficile de régler les problèmes qui peuvent survenir. Ainsi, l'auteur d'un article déjà publié dans une revue spécialisée ne peut soumettre ce même article pour publication sur le web pour une question de droit d'auteur (copyright).

Patrick Béron aimerait pouvoir comptabiliser le nombre de personnes qui visitent le site web et consultera Gilles Gauthier à ce sujet.

Monique Lemieux tient à féliciter Patrick Béron pour le travail effectué sur le site web en lien avec le projet Solidarité.

6. Ouverture du blogue à d'autres organismes (Patrick Béron)

Afin de donner plus d'ampleur au blogue, Patrick Béron suggère de le rendre accessible aux membres d'un certain nombre d'organismes. Il suggère les organismes suivants :

L'APRÈS-L'UQAM

Le SPUQ

Le SEUQAM

La TCAÎM (Table de concertation des aînés de l'île de Montréal)

Les associations de professeurs retraités de l'UQ

Les associations de professeurs retraités des universités de la région montréalaise hors UQ

AQPR, FADOQ, toujours de la région montréalaise
On y reviendra lors d'une prochaine réunion.

7. Sur le site de l'APR-UQAM : publications et réalisations des membres (Patrick Béron, Gilles Gauthier, Louis Jolin)

Patrick Béron, appuyé par Gilles Gauthier et Louis Jolin, ne désire pas que les publications et réalisations des membres prennent toute la place et les situe dans la section « Babillard ». Cela, à deux conditions cependant : il faut toujours que la décision de publier demeure sous le contrôle du webmestre ou du directeur du bulletin selon le cas et que la publication ou la réalisation soit affichée pour une durée maximale d'un mois.

8. Politique concernant les membres invités (Patrick Béron)

Cette politique a été élaborée par Patrick Béron et permet désormais à un conjoint ou une conjointe d'une ou d'un professeur retraité de participer à un éventail d'activités organisées par l'APR-UQAM. À la demande de la personne concernée, le CA de l'APR-UQAM reçoit la requête et attribue ou non ce statut de membre invité avec les privilèges et bénéfices qui l'accompagnent.

Un membre invité peut bénéficier gratuitement de ce statut jusqu'à la fin de l'année financière durant laquelle le membre est décédé (période de transition). Par la suite, il conserve ce statut tant et aussi longtemps qu'il continue à payer la cotisation annuelle du membre décédé.

Le texte complet de cette politique est affiché sur le site web de l'APR-UQAM.

9. Fonds de l'APR-UQAM

Dans un message qu'elle a fait parvenir aux membres du CA, Anne Rochette suggère que le montant des jetons de présence pour l'année écoulée soit versé au fonds de l'APR-UQAM auprès de la Fondation de l'UQAM. Cette suggestion a été bien accueillie et la décision de verser ce montant est laissée à chacun des membres concernés.

10. Varia

À la suite d'un arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, toute assemblée délibérante qui se déroule par vidéoconférence dans le contexte de l'urgence sanitaire actuelle est considérée comme ayant valeur légale. Louis Jolin nous fera parvenir le texte complet de cet arrêté ministériel.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été couverts, la séance est levée à 11 h 30.